

▶ Hébergement communautaire

Partenariat :

- **Office municipal d’habitation (OMH), Habitation à loyer modique (HLM) ou Organisme sans but lucratif d’habitation (OSBL) :** gîte, couvert et services s’y rattachant ; présence 24 heures/7 jours ; installations culinaires à la disposition des organismes communautaires pour popote roulante, service de transport adapté et activités de loisirs pour couvrir les besoins de la clientèle du territoire ; lits tampons à la disposition des établissements du territoire pour répondre aux problèmes d’engorgement des urgences, d’épuisement des proches, etc.
- **Municipalité :** exemptions de taxes ; prêt de locaux et d’équipements ; collaboration du personnel responsable de la programmation et de l’organisation de la vie communautaire ; aménagement d’espaces extérieurs collectifs (comprenant infrastructures et équipements) ; programmes d’aide (reconnaissance de l’action bénévole, aide au logement des organismes, crédit fiscal, formation des administrateurs bénévoles, aide à l’immobilisation) ; organisation de table de concertation avec les divers organismes du territoire.
- **Société d’habitation du Québec (SHQ), Office municipal d’habitation (OMH) :** subvention d’unités de logement pour personnes à faible revenu, mise à niveau des infrastructures pour une clientèle en perte d’autonomie.
- **Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) :** planification, dispensation, gestion et coordination des soins et services sociaux
- **Organismes communautaires :** animation et aide aux activités diverses (activités de la vie domestique (AVD), activités de la vie quotidienne (AVQ), loisirs, etc.), visites, popote roulante pour desservir la communauté.
- **Fondation :** subvention pour achat d’un véhicule adapté.

Clientèle :

- Hébergée :
 - personnes en lourde perte d’autonomie qui présentent un profil répondant à des critères d’admissibilité les dirigeant traditionnellement en hébergement institutionnel :
 - Personne ayant des atteintes concomitantes sur les plans physiologique, psychologique, social et/ou fonctionnel, ayant un impact direct sur son niveau d’autonomie, et qui requiert des ressources professionnelles spécialisées et un milieu de vie structuré en fonction de ses besoins.
 - personnes atteintes de troubles cognitifs ne présentant pas de comportements chroniques d’agressivité, de cris ou d’agitation suffisante pour perturber et nuire aux autres résidants ;
- Desservie : aînés de la communauté ayant des besoins à combler en ce qui a trait à l’alimentation, le transport adapté, la socialisation, favorisant le maintien de l’autonomie et l’intégration dans la communauté.

Services offerts :

- gîte, couvert et services s’y rattachant ;
- transport adapté ;
- activités de loisirs ;
- services de santé et services sociaux en lien avec l’état de santé de la personne ;
- lits transitoires de répit et dépannage ;
- présence 24 heures/7 jours pour la population en perte d’autonomie du territoire ;
- formation, outils de travail et support des intervenants du milieu de vie.

Approche :

- Holistique : activités de la résidence adaptées pour favoriser la participation en fonction des capacités et du potentiel de la personne (lessive, entretien ménager, jardinage, préparation de repas, activités artisanales, sorties) ; pouvoir redistribué pour accentuer le contrôle du résidant et des proches ; valorisation des relations socioaffectives, etc.
- Préventive : possibilité de cibler la clientèle vulnérable du territoire (isolement, problèmes alimentaires, mobilité réduite).
- Communautaire : favorise les échanges qui permettent le maintien de l’intégration dans la communauté.

▶ **Résidence privée**

Partenariat :

- **Résidence privée** : gîte, couvert et services s’y rattachant ; accueil des personnes âgées de la communauté pour la participation à des activités de loisirs.
- **Municipalité** : prêt de locaux et d’équipements ; collaboration du personnel responsable de la programmation et de l’organisation de la vie communautaire ; programmes d’aide (reconnaissance de l’action bénévole, aide au logement des organismes, crédit fiscal, formation des administrateurs bénévoles) ; organisation de table de concertation avec les divers organismes du territoire.
- **Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)** : dispensation des soins et services sociaux.
- **Organismes communautaires** : animation et aide aux activités diverses, visite, etc.

Clientèle :

- Hébergée :
 - personnes en lourde perte d’autonomie qui présentent un profil répondant à des critères d’admissibilité les dirigeant traditionnellement en hébergement institutionnel :
 - Personne ayant des atteintes concomitantes sur les plans physiologique, psychologique, social et/ou fonctionnel, ayant un impact direct sur son niveau d’autonomie, et qui requiert des ressources professionnelles spécialisées et un milieu de vie structuré en fonction de ses besoins ;
 - personnes atteintes de troubles cognitifs ne présentant pas de comportements chroniques d’agressivité, de cris ou d’agitation suffisante pour perturber et nuire aux autres résidents ;
- Desservie : aînés de la communauté ayant des besoins à combler en ce qui a trait à la socialisation, favorisant le maintien de l’autonomie et l’intégration dans la communauté.

Services offerts :

- gîte, couvert et services s’y rattachant ;
- activités de loisirs ;
- services de santé et services sociaux en lien avec l’état de santé de la personne.

Approche :

- Préventive : possibilité de cibler la clientèle vulnérable du territoire (isolement) ;
- Communautaire : favorise les échanges qui permettent le maintien de l’intégration dans la communauté.

▶ Conciergerie d'appartements

Partenariat :

- **Promoteur privé** : location de logements, services d'entretien et présence 24 heures/7 jours ;
- **Municipalité** : entente de gestion établissant les responsabilités du promoteur et de la municipalité pour le programme logements abordables ; prêt de locaux et d'équipements, collaboration du personnel responsable de la programmation et de l'organisation de la vie communautaire ; programmes d'aide (reconnaissance de l'action bénévole, aide au logement des organismes, crédit fiscal, formation des administrateurs bénévoles) ; organisation de table de concertation avec les divers organismes du territoire.
- **SHQ** : subvention pour réalisation de logements locatifs abordables (construction neuve ou recyclage).
- **Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)** : dispensation des soins et services sociaux.
- **Organismes communautaires** : popote roulante, animation et aide aux activités diverses, visite, etc.

Clientèle :

- Hébergée :
 - personnes en lourde perte d'autonomie qui présentent un profil répondant à des critères d'admissibilité les dirigeant traditionnellement en hébergement institutionnel :
 - Personne ayant des atteintes concomitantes sur les plans physiologique, psychologique, social et/ou fonctionnel, ayant un impact direct sur son niveau d'autonomie, et qui requiert des ressources professionnelles spécialisées et un milieu de vie structuré en fonction de ses besoins.
 - personnes atteintes de troubles cognitifs ne présentant pas de comportements chroniques d'agressivité, de cris ou d'agitation suffisante pour perturber et nuire aux autres résidents ;

Services offerts :

- gîte, couvert et services s'y rattachant ;
- supervision et encadrement ;
- activités de loisirs ;
- services de santé et services sociaux en lien avec l'état de santé de la personne.

▶ Regroupement d'acheteurs ou de coopérateurs

Partenariat :

- **Regroupement** : formule condo ou coopérative avec possibilité d'achat de services en commun.
- **Entreprises privées** : location ou achat de locaux par des dispensateurs de services.
- **Municipalité** : prêt de locaux et d'équipements, collaboration du personnel responsable de la programmation et de l'organisation de la vie communautaire ; programmes d'aide (reconnaissance de l'action bénévole, aide au logement des organismes, crédit fiscal, formation des administrateurs bénévoles) ; organisation de table de concertation avec les divers organismes du territoire.
- **Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS)** : dispensation des soins et services sociaux.
- **Organismes communautaires** : popote roulante, animation et aide aux activités diverses, visite, etc.

Clientèle :

- Hébergée : personnes en lourde perte d'autonomie avec atteintes motrices qui présentent un profil répondant à des critères d'admissibilité les dirigeant traditionnellement en hébergement institutionnel.

Services offerts :

- gîte, couvert et services s'y rattachant ;
- regroupement d'achat ;
- activités de loisirs ;
- services de santé et services sociaux en lien avec l'état de santé de la personne.

« *POUR UN NOUVEAU PARTENARIAT AU SERVICE DES ÂÎNÉS* »

Exemples de partenariats pouvant être développés dans le cadre de ce projet

Note : Les projets cités sont inspirés de modèles existants, et bonifiés par des exemples tirés de littératures diverses (contrats de ville, ville et village en santé, développement et implication communautaire, recherches et autres).